



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AVRIL 2012

Membres composant le Conseil : 35

Présents : 25

Absents représentés : 09

Absent : 00

Absent excusé : 01

L'an deux mil onze le 2 avril à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique en Mairie, Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 19 avril 2012.

Etaient présents :

Mme C. VALLS, Maire, M. Ph. GUGLIELMI, M. J. CHAMPION, Mme A. DJEDIDE, Mlle A. GASRI, M. R. CUKIER, Mme M.M. PHOJO, Mme M.J CALSAT, M. B. LOTTI, Maires-Adjoints.

M. P. CALSAT, Mme V. VAN DE POELE, M. M. ALCALDE Conseillers Municipaux Délégués.

M. A. BENBELIDIA, Mlle T. MOHAMED, Mlle I. BOULAUDAT, Mme F. GUGLIELMI, M. P. GUEZ, Mme C. CELESTIN, M. J.P. DUBESSAY, Mme B. BOYER, Mme S. DAUVERGNE, Mme C. GUYARD, M. O. TRIPOLON,, M. S. WEISSELBERG, Mme J. LABBEZ Conseillers Municipaux.

Etaient absents représentés : M. G. CALZETTONI (représenté par R. CUKIER), Mme N. REVIDON (représentée par B. LOTTI), Mme M. WIART (représentée par C. CELESTIN), Mme M.H. THILL (représentée par M.J CALSAT), M. M. TRASI (représenté par J. CHAMPION), M. K. AMAZOUZ (représenté par M.M PHOJO), G. DROZ (représenté par P. CALSAT), L. PAGNIER (représenté par S. DAUVERGNE), M. Ph. JACQUOT (représenté par J. LABBEZ)

Etait absente excusée : Mme A. DAOUD

Etaient absents :

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121 20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. P. CALSAT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Stéphane WEISSELBERG, Conseiller Municipal, intervient et annonce son intention de rejoindre la majorité municipale actée par Mme le Maire (intervention en pièce annexe).

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h.10

AMENAGEMENT

Convention de superposition de gestion de la couverture de l'autoroute A3

Conformément aux engagements pris dans le cadre du précédent Contrat de Plan et dans la continuité des aménagements livrés à Bagnolet et Montreuil, l'Etat a réalisé, avec le concours financier de la Seine-Saint-Denis, la couverture totale de l'A3 entre les ponts Jaurès et Kérautret.

Cette infrastructure permet, dans le cadre de la ZAC Jean Lemoine confiée à l'aménageur Séquano, de réaliser sur les talus remblayés des opérations de construction de logements et sur la dalle en elle-même, d'aménager des espaces publics paysagers, de promenade et de loisirs. Dans ce cadre, il apparaît indispensable de déterminer les droits et obligations respectifs de l'Etat et de la Commune, compte tenu de l'étroite imbrication des aménagements réalisés ou à réaliser.

1) Les aménagements réalisés par l'Etat

L'espace couvert par la dalle relie les ponts Jaurès et Kérautret, représentant 220 mètres de longueur et une surface de 7 800 m². Son aménagement et son utilisation sont soumis à l'autorisation de l'Etat et aux respects de contraintes techniques et de servitudes inhérentes à la nature de cette construction. Ces dernières sont décrites précisément dans la convention de superposition de gestion et ses annexes. A titre d'illustrations, ce sont : la charge admissible, la protection de l'étanchéité, le bon fonctionnement de l'assainissement etc.

L'Etat a également pris à sa charge le remblaiement des talus autoroutiers, qui après être déclassés du domaine public de l'Etat seront cédés à Séquano, puis construits en respectant également des contraintes techniques et servitudes d'éloignement de l'ouvrage réalisé par l'Etat. L'Etat a posé des écrans acoustiques en limite des deux ponts existants.

2) La gestion par la Commune

La convention prévoit que la gestion de la dalle confiée à la Ville comprenne son entretien, son gardiennage et son exploitation.

Les travaux de la Ville étant réalisés sur le domaine public de l'Etat, ce dernier se réserve le droit, pour toute intervention d'importance à réaliser sur l'autoroute et le nécessitant, de suspendre provisoirement tout ou partie de la mise à disposition au profit de la Commune.

La convention est signée pour une durée de dix ans, tacitement reconductible. La cession des talus interviendra au prix fixé par les Domaines.

A l'unanimité des présents, la convention de superposition de gestion de la couverture de l'autoroute A3 est adoptée.

Avenant n°1 à la convention du 22 juillet 1998 avec le SEDIF

La Ville de Romainville a signé le 22 juillet 1998 une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle AK 233 sise 45/53 rue du Chemin Vert appartenant au SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France) en vue de permettre le stationnement des commerçants les jours de marché du Chemin Vert.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de signer un avenant n°1 à cette convention du fait de la signature d'une nouvelle convention entre le SEDIF et Véolia Eau d'Ile de France.

A l'unanimité des présents, l'avenant n°1 à la convention 1998 avec le SEDIF est adopté

Cession de la parcelle G 37 sise 15 rue Louise Dory

La ville de Romainville est propriétaire d'une parcelle cadastrée G 37 sise 15 rue Louise Dory d'une superficie cadastrale de 137 m².

Cette parcelle est inconstructible et M. J, propriétaire riverain, se propose de l'acquérir afin de l'entretenir et d'agrandir son jardin. Les Domaines ont estimé ce terrain à 17 000 €.

Il est proposé de céder ladite parcelle à M. J au prix de 15 300 € (marge de négociation).

A l'unanimité des présents, la cession de la parcelle G 37 sise 15 rue Louise Dory est adoptée.

Cession de la parcelle J 68 sise 158 rue Paul de Kock

La ville de Romainville est propriétaire d'une parcelle cadastrée J 68 sise 158 rue Paul de Kock d'une superficie cadastrale de 382 m².

Mme et M. Z, Romainvillois souhaitent acquérir ladite parcelle qui ne fait l'objet d'aucun projet d'aménagement et qui est estimée par les Domaines à 155 000 €.

Il est proposé de céder ladite parcelle à Mme et M. Z au prix de 139 500 € (décote de 10 % tenant compte des frais de démolition).

A l'unanimité des présents, la cession de la parcelle J 68 sise 158 rue Paul de Kock est adoptée.

Cession Voltaire

La ville avait initié une procédure de déclassement partiel de la rue Voltaire/impasse Voltaire dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concertée Jean Lemoine qui a abouti à une délibération en date du 29 février 2012 déclassant 131 m² du domaine public communal.

Il est prévu de céder à l'aménageur Séquano Aménagement au prix des domaines (155 000 €) la partie déclassée afin de permettre la réalisation de constructions notamment un programme de logements prévu dans la ZAC.

A l'unanimité des présents, la cession Voltaire est adoptée.

DIRECTION GENERALE

Part communale – programmation CUCS 2012

Cette programmation, validée par le comité de pilotage du 10 février, se caractérise comme suit :

1) Sur un total de 29 projets, 13 sont nouveaux par rapport à 2011; soit 45%.

La demande renouvellement était un des objectifs explicites de l'appel à projets;

2) Cette année voit une première traduction de la définition de l'intérêt communautaire transférant à la Communauté d'agglomération, le volet emploi des CUCS des villes. Cela signifie que les subventions que la Ville versait les années précédentes aux porteurs associatifs tels que DEVA 93 et le Club FACE Seine-Saint-Denis, le sont dorénavant par Est Ensemble.

Sur cette thématique de l'emploi, cela concerne deux projets :

-Aide à la recherche d'un emploi, projet porté par DEVA 93,

-Mobilisation vers l'emploi, porté par FACE Seine-Saint Denis.

3) Les porteurs dont le financement continue de rester de la compétence communale sont : la CSF, le Collège Courbet, le Trianon et Cinéma 93 et le club FACE (Passerelles écoles-entreprises) **Cela représente un montant total de : 22 360 €**

4) Enfin, il convient de noter qu'à la demande de l'Etat les **nouveaux clubs coups de pouce** (dispositif PRE) qui bénéficiaient d'un financement hors CUCS, dans le cadre des crédits départementaux de l'ACSE (CDA) sont maintenant soutenus dans le cadre de la programmation CUCS.

Soit un manque effectif de près de 37.000 € pour d'autres projets.

Il convient de souligner que ce n'est qu'une semaine avant le comité de pilotage du 10 février que la Ville a été informée de cette décision prise par l'Etat, seul alors que la Politique de la Ville est censée être fondée sur des bases contractuelles et partenariales.

Ce dossier donne lieu à deux votes : A l'unanimité des présents, la part communale est adoptée ainsi que la programmation CUCS 2012 (en deuxième vote)..

PETITE ENFANCE

Charte d'engagements pour soutenir la reprise d'activités des Assistantes Maternelles.

Depuis plusieurs années, la Caisse d'allocations familiales et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis travaillent conjointement au développement de l'offre d'accueil de la petite enfance, afin de permettre aux parents de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

C'est en ce sens que la C.A.F. et le Département ont créé une structure cogérée, dédiée au développement des modes d'accueil individuel innovants et atypiques : l'Agence Départementale de Développement de l'Accueil Individuel (A.D.D.A.I.).

Partant du constat que notre département présente un taux d'inactivité des assistantes maternelles de 17 %, la C.A.F. a décidé de lancer, en 2011, une démarche expérimentale de soutien pour faciliter le retour à l'emploi de ces professionnelles.

Ainsi, l'A.D.D.A.I. a proposé, en partenariat avec les équipes locales, des accompagnements individualisés à plusieurs **assistant(e)s maternel(l)es** sur trois villes du département pendant 6 mois. Ce suivi a pu se traduire par des rencontres mensuelles individuelles, des actions de redynamisation, des formations complémentaires, des soutiens au relogement, et des mises en relation avec les services locaux compétents. Cette première session a permis de mesurer toute l'efficacité de ce dispositif, puisque la moitié des assistantes maternelles a retrouvé une activité au terme de cet accompagnement.

Forts de cette expérience, la C.A.F. et le Conseil Général souhaitent déployer plus largement cette démarche sur le département en 2012, en proposant aux villes volontaires, de reprendre la mise en œuvre de cette action localement.

En effet, les communes ont un rôle primordial dans le développement des modes d'accueil du jeune enfant, et notamment par l'intermédiaire des Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.).

C'est pourquoi, la C.A.F. et le Conseil Général sollicitent officiellement la participation de notre ville à cette démarche et propose la signature d'une Charte de partenariat entre notre commune, la C.A.F. et le Conseil Général.

A l'unanimité des présents, la charte d'engagements pour soutenir la reprise d'activités des Assistantes Maternelles est adoptée

HYGIENE

Déclaration d'abandon manifeste au 24/28 République

Le recours à la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste de ce bien, telle que prévue aux articles L. 2243_1 à L. 2243-3 du Code Général des Collectivités Territoriales a été engagée pour mettre un terme à cette situation, il sera demandé au Conseil Municipal de poursuivre la procédure en déclarant l'état d'abandon manifeste de la parcelle sise 24/28 rue de la République et autorisant une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

A l'unanimité des présents la déclaration d'abandon manifeste au 24/28 République est adoptée.

Séance levée à : 20 h.30

INTERVENTIONS :

- ◆ **M. S. WEISSELBERG, Conseiller Municipal**



Corinne VALLS

**Maire,
Vice-Présidente du Conseil Général
de la Seine Saint Denis**

Compte rendu affiché

Le 03 mai 2012.

**Intervention de Stéphane Weisselberg, conseiller municipal
citoyen et écologiste de Romainville
Séance du 25 avril 2012**

Mme le maire,

Vous avez souhaité intervenir avec solennité et gravité sur la prochaine échéance électorale du 6 mai et ses enjeux politiques ; Je désire également prendre la parole pour, en quelque sorte, m'inscrire dans la continuité de votre appel. Car il serait inconcevable pour moi que la Gauche, dans toutes ses diversités, dans toutes ses sensibilités et toutes ses acceptions, ne se rassemble pas autour de François Hollande pour battre celui qui aura tant provoqué de dégâts dans notre pays, sur les plans social, éthique, démocratique, moral et aussi républicain – j'ai nommé pour l'avant dernière fois Nicolas Sarkozy. Il est urgent que notre temps - qualifié par certains de nos plus éminents sociologues de « postutopique » parce qu'il est consubstantiel ou générateur d'une société devenue jungle, où les égoïsmes sont exacerbés, les individualismes encouragés, les replis communautarismes privilégiés et qui ne laisse à toute velléité combative que celle de la survie – rime avec espoir ! Il est temps que la Gauche rassemblée remette au cœur du pacte républicain qui fonde l'identité de la France moderne, la justice sociale, l'égalité républicaine et aussi la fraternité. C'est important la Fraternité, ce n'est ni désuet, ni obsolète, ni passéiste, c'est un ferment de l'humanisme et c'est une condition de notre solidarité collective.

C'est aussi avec ces engagements traduits en actes – je le crois profondément parce que je suis engagé en politique avec mon cœur et ma vie autant que ma conscience et la raison – que tous les citoyens épris de liberté, feront reculer le spectre de l'extrême droite raciste, antisémite, xénophobe et osons le mot d'inspirations fasciste.

Chacun sait désormais que Nicolas Sarkozy, je l'ai nommé pour la dernière fois, est devenu le candidat hybride de la droite extrême et de la droite nationaliste. Je fais partie de celles et ceux qui pensent qu'en politique comme ailleurs, la fin ne justifie pas tous les moyens et que l'élection ne légitime pas tous les cynismes. Et c'est la deuxième urgence, la deuxième priorité du scrutin du 6 mai, pour l'électeur que je suis, pour le citoyen que je veux toujours être, pour l' élu responsable que je souhaite incarner !

C'est donc dans ce contexte de crise économique, écologique, sociale et morale sans précédent pour ma génération en tous les cas, où précarité et exclusion sont entrées avec effraction et une violence inouïe dans le monde du travail, où

certain de plus en plus nombreux doivent choisir entre manger et payer leurs factures, que je voterai François Hollande le 6 mai.

Mais Mme le maire, je n'ai pas seulement demandé la parole pour une intervention circonscrite à l'analyse de la situation politique nationale. Je souhaite aujourd'hui mettre en cohérence mes prises de position dans cette assemblée, mes votes, mes actes et mes appels. Je souhaite, conséquemment à mon farouche attachement au rassemblement et à une union de la gauche repensée dans l'articulation de ses composantes, réimaginée dans le respect de ses différences, renouvelée dans ses pratiques démocratiques, rejoindre la majorité municipale.

Je pose cet acte au nom de ma sensibilité citoyenne et écologique avec l'espoir d'être un pont entre les deux rives. Je pose cet acte sans reniement, non dans l'esprit de ralliement mais dans celui de regroupement, non dans la contrainte d'allégeance et de soumission mais dans la confiance en la réciprocité des compétences mutualisées.

Je pose cet acte sans marchandage d'aucune sorte et sans exigence si ce n'est le respect de ma personne et de mon intégrité morale.

Je pose cet acte comme l'aboutissement et la confirmation d'une démarche déjà engagée depuis plusieurs années et parce que je ne supporte plus les querelles stériles qui ont émaillé depuis trop longtemps le débat politique à Romainville. Les uns s'historisant, les autres se campant en donneurs de leçons et tous, en développant un climat délétère et détestable.

Je ne renvoie dans cette occurrence personne dos à dos, je m'inclus bien évidemment et bien naturellement dans ce « tous » mais je veux contribuer à écrire une nouvelle page de l'histoire politique de notre ville.

Il va de soi que j'assume pleinement ce choix, comme ceux d'hier car je ne suis pas de ceux qui falsifient l'histoire. J'ai conscience que ce n'est pas un choix facile dans le sens acceptable et compréhensible par tous. Je sais pertinemment les paroles « définitives » que j'ai pu prononcer à l'égard de C.Valls mais il est des moments où il faut savoir dépasser les clivages et favoriser les rassemblements.

C'est tout le sens de mon acte.